

HITECHPROS

Société anonyme au capital de 730.434,40 euros
Siège social : 15/17 boulevard du Général de Gaulle – 92120 Montrouge
440 280 162 RCS Nanterre

**RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 13 DECEMBRE 2013**

Mesdames,
Messieurs,
Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte (l' « **Assemblée** »), conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'autorisation faite au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues
- Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Nous vous rappelons que le présent rapport et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé (Art. R225-81 3° du Code de commerce)

L'exposé de l'activité de la Société au cours du dernier exercice clos figure au paragraphe 1.1 du rapport de gestion à l'assemblée générale du 6 juin dernier.

Ledit paragraphe 1.1 est reproduit en **annexe 1** du présent rapport.

Par ailleurs et au surplus de l'information requise par la loi, vous trouverez en **annexe 2**, copie du rapport d'activité semestriel du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 tel que diffusé par la Société dans le cadre de son rapport financier semestriel 2013.

1.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Art. R225-81 3° du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article R.225-81 3° du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure en **annexe 3** des présentes.

II. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

2.1 A titre préliminaire, nous vous rappelons que :

- la Société a fait l'objet d'une offre publique d'acquisition du 12 avril au 3 mai 2012 au prix de 7€ par action ;
- depuis l'été 2012, le cours de bourse n'a atteint les 7 euros que 7 fois avec un pic à 7,1 € le 18 octobre 2012
- le cours de bourse s'établit aujourd'hui à 5.58€ par action avec un volume des échanges assez faible.
- au 30 juin 2013, le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 3 399 404,28 € décomposé comme suit :

Capital social :	730 434,40 € <i>(soit 1 826 086 actions de 0,40 € de valeur nominale)</i>
Prime d'émission, de fusion, d'apport :	2 110 377,39 €
Réserve légale :	73 043,44 €
Résultat au 30/06/2013 :	485 549,05 €
Total :	3 399 404,28 €

- à ce jour la Société dispose d'une trésorerie de l'ordre de 3,8 millions d'euros.

2.2 Aux termes des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions, votre Conseil d'administration vous propose de le doter d'une autorisation visant à la mise en place d'un programme de rachat de ses propres actions par la Société.

Le programme de rachat d'actions (« PRA ») est autorisé aux sociétés dont les titres sont cotés sur Alternext aux termes des articles L225-209 et suivants du code de commerce, 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF et du règlement européen n°2273/2003.

Les finalités les plus usuelles du PRA et bénéficiant d'une présomption de légitimité sont :

- la dotation d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ;

- le rachat d'actions en vue de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
- le rachat d'actions en vue de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- le rachat d'actions en vue de les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce et/ou (ii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

En l'espèce, votre Conseil d'administration envisage en particulier de procéder au rachat d'actions de la Société en vue de les annuler notamment aux fins d'optimisation de la rentabilité des fonds propres ou du résultat par action.

2.3 Lorsque le PRA a pour objectif le rachat en vue d'annulation de titres, il doit également être autorisé par une assemblée statuant à titre extraordinaire et aux vues d'un rapport spécial du commissaire aux comptes. Ce rapport est à votre disposition dans les conditions visées par la loi.

Par ailleurs et conformément aux dispositions du Code de commerce, il appartient à votre assemblée de définir :

- le nombre maximum de titres pouvant être rachetés par la Société étant précisé que ce nombre ne peut excéder 10% du capital de la Société.

En l'espèce, il vous est proposé de retenir ce seuil de 10% du capital étant précisé que :

- le seuil des 10% sera apprécié à tout moment et s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée,
- conformément à la loi, seul un montant maximum de 5% (et non de 10%) des actions composant le capital de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport,
- conformément à la loi, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetés, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.
- la durée de l'autorisation qui ne peut excéder 18 mois. En l'espèce, nous vous proposons de retenir cette durée de 18 mois ;
- le montant maximum de l'opération de rachat. En l'espèce, nous vous proposons de doter le Conseil d'administration d'une autorisation allant jusqu'à 1 278 256 euros (hors frais) correspondant au rachat de 182 608 actions de la Société (soit 10% de son capital) au prix de 7 € par action correspondant au prix d'offre proposé dans le cadre

de l'offre publique d'acquisition réalisée sur les titre de la Société du 12 avril au 3 mai 2012.

2.4 Il vous est également rappelé que conformément aux dispositions de l'article L225-110 du Code de commerce :

- l'acquisition de ses propres actions par une Société dans le cadre d'un PRA ne peut avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital social augmenté des réserves non distribuables ;
- la Société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède ;
- les actions rachetées par la Société ne donneront pas droit aux dividendes et seront privées de droits de vote.

Comme exposé au point 2.1 ci-dessus, le montant des capitaux propres de la Société s'établissent à 3 399 404,28 € et le montant des réserves (autres que la réserve légale) s'établit à 2 595 926,44 €.

En conséquence, dans l'hypothèse d'un rachat :

- de 10% du capital de la Société, soit 182 608 actions, correspondant au nombre maximum autorisé par la loi ;
- à un prix maximum de 7 € par action correspondant au prix offert dans le cadre de l'offre publique d'achat,

la Société investirait un montant total maximum (hors frais) de 1 278 256 euros et :

- le montant des capitaux propres de la Société s'établirait à 2 121 148,28 € et celui du capital augmenté des réserves non distribuables à 803 477,84 € dans le respect des dispositions de l'article L225-110 du Code de commerce ;
- la Société disposerait de réserves (autres que la réserve légale) d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, soit 2 595 926,44 € pour 1 278 256 €.

III. Pouvoirs (3^{ème} résolution)

Enfin, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des résolutions en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires qu'il y aurait lieu.

Nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'administration

Nous vous rappelons que le business model de la Société s'organise autour de deux activités :

- a) Les abonnements au site, et
 - b) L'intermédiation du service Staffing.
-
- a) la Bourse des Services Informatiques met en relation les acteurs du secteur informatique : Directions des Systèmes d'Information (DSI), Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII), les Centres de Formation, les Informaticiens Indépendants et les Editeurs de Logiciels. Les sociétés abonnées peuvent se connecter sur le site pour consulter les annonces et déposer leurs propositions et demandes.
Cette activité représente 20 % du chiffre d'affaires.
 - b) le service Staffing permet aux directeurs des systèmes d'information de trouver le profil adapté à leur besoin. Les consultants Staffing présélectionnent les candidats pour présenter les meilleurs au client final.
Cette activité représente 79 % du chiffre d'affaires.

Chacune de ces activités puise sa solidité et sa légitimité dans l'autre. En effet, une augmentation du nombre d'acteurs ayant accès à la Bourse des Inter-Contrats a pour conséquence une meilleure réactivité et efficacité du service Hitechpros Staffing. De la même manière, une augmentation du nombre d'appels d'offres des directions informatiques est favorable aux SSII membres en recherche d'affaires nouvelles.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 12 963 787,33 € contre 14.493.321,06 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 10,5 %.

Elle a vu son service d'intermédiation (service 'Staffing') subir le ralentissement économique conjoncturel. Cette offre, qui permet aux clients finaux de trouver des ressources pour leurs besoins informatiques, a subi la crise économique. Elle affiche sur l'exercice 2012 une baisse de 14 %.

En revanche, il convient de noter que la Bourse des Services Informatiques, l'activité d'origine d'HITECHPROS qui fonctionne par un système d'abonnements au site internet, affiche quant à elle, sur cet exercice 2012, une croissance significative avec des ventes en hausse de plus de 7 %. Cette offre, à destination des acteurs fournisseurs de prestations intellectuelles informatiques (SSII, Informaticiens Indépendants, Centres de Formation, Editeurs de Logiciels) leur permet notamment de développer leur business et d'optimiser leur taux d'inter-contrats.

HITECHPROS exerce son activité sur le marché des logiciels et services informatiques estimé à plus de 40 milliards d'euros par le Syntec.

Par ailleurs, en ce qui concerne les résultats, la Société affiche un résultat d'exploitation en hausse de 4 % avec une marge opérationnelle qui gagne 150 points de base et passe à 10,8 %. Cette amélioration de la marge a été possible grâce à un effort sur les coûts et à un effet mix favorable (la partie abonnements, l'activité la plus rentable, ayant vu sa part dans le chiffre d'affaires remonter en 2012 avec + 327 points de base).

1. SITUATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2013

Au 30 juin 2013, le chiffre d'affaires s'élève à 5 695 416,17 € contre 6 825 664,05 € au 30 juin 2012.

Le business model de la société s'organise autour de deux activités :

- a) Les abonnements à la Bourse d'inter-contrats
 - b) Le courtage du service Staffing
-
- a) la Bourse des Services Informatiques met en relation les acteurs du secteur informatique : Directions des Systèmes d'Information (DSI), Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII), les Centres de Formation, les Informaticiens Indépendants et les Editeurs de Logiciels. Les sociétés abonnées peuvent se connecter sur le site pour consulter les annonces et déposer leurs propositions et demandes.
Cette activité représente 22,5 % du chiffre d'affaires.
 - b) le service Staffing permet aux directeurs des systèmes d'information de trouver le profil adapté à leur besoin. Les consultants Staffing présélectionnent les candidats pour présenter les meilleurs au client final.
Cette activité représente 76 % du chiffre d'affaires.

2. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 5 695 416,17 euros contre 6 825 664,05 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 16,6 %.

En conséquence, les produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 5 714 909,07 euros contre 6 853 341,06 pour l'exercice précédent, soit une diminution de 16,6 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 030 464,51 euros contre 6 190 586,25 euros pour le premier semestre 2012, et comprennent les postes suivants :

- Autres achats et charges externes :	4 006 723,62 €.
- Impôts et taxes :	74 130,77 €.
- Salaires et traitements :	668 828,56 €.
- Charges sociales :	261 331,97 €.
- Dotations aux amortissements et aux provisions:	19 448,26 €.
- Autres charges :	1,33 €.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 684 444,56 euros contre 662 754,81 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,3 %.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 58 179,89 euros et 0 euros, soit un résultat financier de 58 179,89 euros contre 47 228,09 euros pour la même période de l'année dernière.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à 742 624,45 euros contre 709 982,90 euros pour le premier semestre 2012.

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles s'élèvent respectivement à 0 euro et 157,40 euros.

Compte tenu de l'impôt sur les bénéfices qui s'élève à la somme de 256 918 euros, le résultat de l'exercice est un bénéfice de 485 549,05 euros contre 444 071,34 euros pour le premier semestre 2012, soit une hausse de 9,3 %.

Commentaires

Le chiffre d'affaires total affiche un retrait de 16 % entre le 1^{er} semestre 2012 et le 1^{er} semestre 2013.

La dégradation constatée en fin d'année dernière bien qu'elle ait légèrement ralenti sur les premiers trimestres de l'exercice 2013, se poursuit toujours.

L'activité Staffing, qui permet aux clients finaux de trouver des ressources pour leurs besoins informatiques, est impactée par les 2 jours ouvrés en moins sur le 1^{er} semestre 2013 et affiche une baisse conséquente.

L'activité abonnements quant à elle reste stable sur ce 1^{er} semestre 2013.

Par conséquent, la répartition du chiffre d'affaires se trouve à nouveau modifiée et la tendance de l'année dernière continue avec un léger recul de l'activité Staffing (76 % du chiffre d'affaires contre 79,8 % au 30/06/2012 et 82 % au 30/06/2011) au profit de l'activité Abonnements (22,5 % du chiffre d'affaires contre 19,2 % au 30/06/2012 et 17,5 % au 30/06/2011).

Malgré une baisse de son activité et un contexte de crise, les résultats de la société sont en hausse et HITECHPROS parvient à maintenir et même améliorer sa rentabilité.

Ainsi, le résultat d'exploitation qui, au 30 juin 2013 ressort à 684 444,56 € après une augmentation de 3,3 %, permet à la société d'afficher une marge opérationnelle de 12 %, en augmentation de 231 points de base par rapport à la marge d'exploitation du 1^{er} semestre 2012.

Le bénéfice quant à lui est en hausse de 9 % à 485 549,05 € pour une marge nette de 8,5 % (+ 202 points de base).

Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 217 155 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 118 746,74 euros.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 30 juin 2013 à la somme de 143 590,38 euros. Aucune provision n'a été comptabilisée sur ce poste.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 5 391 024,10 euros. Ce poste comprend des charges constatées d'avance pour un montant de 121 192,59 euros, des créances pour 2 025 688,35 € ainsi qu'une trésorerie de 3 244 143,16 €.

Passif :

Le capital social s'élève à la somme de 730 434,40 euros au 30 juin 2013, et les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 2 110 377,39.

La réserve légale s'élève à 73 043,44 euros et le compte de report à nouveau est égal à 0.

Les capitaux propres s'élèvent à 3 399 404,28 € contre 4 359 459,97 € au 30 juin de l'année dernière.

Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le poste Dettes s'élève à la somme de 2 266 890,94 euros (contre 3 239 215,64 euros pour le premier semestre 2012), constitué principalement :

- d'emprunt et dettes financières pour :	0 €
- d'avances et acomptes reçus sur commandes en cours pour :	0 €
- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour :	1 559 338,28 €
- de dettes fiscales et sociales pour :	519 572,40 €
- de dettes sur immobilisations pour :	0 €
- d'autres dettes pour :	13 975,26 €
- de produits constatés d'avance pour :	174 005 €

La société a voté, lors de son Assemblée Générale du 6 juin 2013, la distribution de la totalité du résultat de l'exercice 2012, soit 824 553,47 € et du report à nouveau de 161 553,84 soit un montant total au titre de la distribution de résultats de 986 107,31 €, ce qui correspond à 0,54 € par action.

Par ailleurs, la même Assemblée Générale a également voté le remboursement d'une partie de la prime d'émission à hauteur de 0,46 € par action, d'où la baisse des capitaux propres.

Le versement de ce dividende total de 1 € par action a eu lieu le 19 juin 2013.

Pour rappel, l'entreprise dégage, pour le premier semestre 2013, une marge d'exploitation de 12 % ainsi qu'une marge nette de 8,5 %.

Elle ne connaît aucun endettement et sa trésorerie est excédentaire de plus de 3,2 millions d'euros.

3. ACTUALITES DU SEMESTRE ET PERSPECTIVES

Dans un contexte économique encore atone où les projets n'ont pas encore repris complètement, Hitechpros a privilégié la rentabilité à la recherche de la croissance à tout prix. Ainsi, ses résultats ne subissent pas la baisse d'activité conjoncturelle, preuve de la solidité du business model.

L'objectif, fixé en début d'année, de maintenir une marge opérationnelle au-dessus des 10 % est largement atteint sur le 1^{er} semestre. La Direction met tout en œuvre pour que l'exercice 2013 soit à l'image de ce 1^{er} semestre en termes de résultats.

Annexe 3 : Résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	730,434.40	730,434.40	730,434.40	730,434.40	730,434.40
Nombre d'actions ordinaires	1,826,086	1,826,086	1,826,086	1,826,086	1,826,086
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	11,647,591.30	10,528,654.94	12,602,892.65	14.493.321,06	12,963,787.33
Réslt av. impôts, participation, dot° aux amorts et prov	1,934,957.38 484,547.00	337.773,92	1,432,026.90	1.455.565,11	1,523,890
Impôts sur les bénéfices		272,098.00	485,484	491.706	471,837
Réslt ap. impôts, participation, dot° aux amorts et prov	902,858.70	457,899.53	871,575.90	897.259,97	824,553.47
Résultat par action					
Réslt après impôts, part°, avant dot° aux amorts et prov	0.79 0.49	0.04	0.52	0,53	0.58
Réslt après impôts, part°, dot° aux amorts et prov		0.25	0.48	0,49	0.45
Dividende attribué	0.40	1	0,35		
Personnel					
Effectif moyen des salariés	28	26	22	18	19
Montant de la masse salariale	1,349,462.42	1.581.501,69	1,592,652.90	1.831.498,90	1.578.323,75